

geltend ab September 2023

Liebe Schülerinnen, liebe Erziehungsberechtigte,

unsere Schule möchte sicherstellen, dass alle Schülerinnen in einer produktiven und störungsfreien Lernumgebung arbeiten können. Daher führen wir eine moderne Handyregelung ein, die garantiert, dass während des Unterrichts und während Prüfungen absolute Ruhe herrscht und keine Ablenkung durch Mobiltelefone und elektronische Armbanduhren stattfindet. Diese Regeln sollen auch dazu beitragen, eine angemessene Nutzung von Handys während der Pausen und bei außerschulischen Aktivitäten zu fördern, so dass die Privatsphäre anderer respektiert und deren Sicherheit nicht gefährdet wird.

1. Handys und elektronische Armbanduhren (Smartwatches) sowie Kopfhörer müssen während des Unterrichts (Cours / Surveillance / HF / CA / Études surveillées) in der Handy Box aufbewahrt werden. Die Lehrkräfte können Ausnahmen machen, wenn es einen pädagogischen Grund gibt, das Handy zu benutzen. Zudem kann der Klassenlehrer in Sonderfällen die Anwesenheit des Handys erlauben.
2. Während Prüfungen gilt ein absolutes Handy- und Kopfhörerverbot. Die Präsenz eines Handy, einer elektronischen Armbanduhr oder eines Kopfhörers wird als Täuschungsversuch gewertet.
3. Das Aufladen sämtlicher elektronischer Geräte in der Schule ist nicht erlaubt.
4. Bild-, Ton- und Filmaufnahmen in der Schule sind verboten, es sei denn, es wurde ausdrücklich vom Lehrer erlaubt.
5. In den Toiletten- und Umkleideräumen herrscht ein allgemeines Handyverbot. Schülerinnen dürfen ihr Handy nicht während des Toilettenbesuchs benutzen.
6. Vor 07:55 Uhr, zwischen 09:40 und 09:55 Uhr, in der Mittagspause und nach Unterrichtsschluss können die Schülerinnen ihr Handy leise und diskret benutzen, sofern sie dabei keine Mitschülerinnen stören.
7. Auf Schulreisen und Ausflügen gilt ein Handyverbot während des gemeinsamen Essens, bei allen gemeinsamen Aktivitäten und nach 22:00 Uhr um sicherzustellen, dass alle ausreichend schlafen und sich ausruhen können.
8. Die Schule übernimmt keine Haftung für verlorene oder beschädigte Handys, die während der Schulzeit oder auf Schulreisen/Ausflügen mitgeführt werden.
9. Wenn eine Schülerin gegen diese Regelung verstößt, zieht dies Konsequenzen nach sich. Diese können eine Ermahnung, die Einziehung des Handys oder disziplinarische Maßnahmen beinhalten, je nach Schwere des Verstoßes.
10. Die Schule hat null Toleranz für Mobbing und Cybermobbing. Schülerinnen, die sich an Mobbing oder Cybermobbing beteiligen, werden entsprechend der geltenden Regeln und Verfahren der Schule bestraft.

Es ist wichtig zu betonen, dass die Handys während der erlaubten Zeiten nur leise und diskret benutzt werden dürfen, um andere Aktivitäten nicht zu stören.

Schülerinnen sollten außerdem darauf achten, ihre Handys sicher aufzubewahren und keine persönlichen oder sensiblen Informationen auf ihrem Handy zu speichern, um Missbrauch zu vermeiden.

Wir hoffen auf die Zusammenarbeit aller Schülerinnen.

applicable à partir de septembre 2023

Chères élèves, chers représentants légaux,

Notre école souhaite garantir que toutes les élèves puissent travailler dans un environnement d'apprentissage productif et sans perturbation. C'est pourquoi nous mettons en place une nouvelle réglementation concernant les téléphones portables, qui garantit le silence pendant les cours et les devoirs en classe, ainsi qu'une absence de distraction due aux téléphones portables et aux montres-bracelets électroniques. Ces règles visent également à encourager une utilisation appropriée des téléphones portables pendant les pauses et les activités extra-scolaires, en respectant la vie privée des autres et en ne compromettant pas leur sécurité.

1. Les téléphones portables, les montres-bracelets électroniques (smartwatches) ainsi que les écouteurs doivent être rangés dans les casiers à téléphones pendant les cours (tous les cours / surveillance / Happifix / cours d'appui / études surveillées). Les enseignants peuvent faire des exceptions si le téléphone doit être utilisé pour des raisons pédagogiques. De plus, dans des cas particuliers, le régent peut autoriser l'élève à ne pas devoir ranger le téléphone dans les casiers.
2. Les téléphones portables et les écouteurs sont strictement interdits pendant les devoirs en classe. La présence d'un téléphone portable, d'une montre-bracelet électronique ou d'écouteurs sera considérée comme une tentative de fraude.
3. Il est interdit de charger toute sorte d'appareil électronique à l'école.
4. Les enregistrements audio, vidéo et photographiques à l'école sont interdits, sauf autorisation expresse de l'enseignant.
5. Il est interdit d'utiliser un téléphone portable dans les toilettes et les vestiaires. Les élèves ne sont pas autorisées à utiliser leur téléphone portable pendant leur visite aux toilettes.
6. Avant 07 h 55, entre 09 h 40 et 09 h 55, pendant la pause de midi et après les cours de l'après-midi, les élèves peuvent utiliser leur téléphone portable discrètement et silencieusement, à condition de ne pas déranger leurs camarades.
7. Lors des voyages et excursions scolaires, l'utilisation des téléphones portables est interdite pendant les repas, pendant toutes les activités communes et après 22 h 00, afin de garantir assez de sommeil et de repos pour tout le monde.
8. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage des téléphones portables qui sont apportés pendant les heures de classe ou lors des sorties scolaires (voyages, excursions, autres activités).
9. Toute infraction à cette réglementation entraînera des conséquences. Celles-ci peuvent aller d'un avertissement jusqu'à la confiscation du téléphone ou jusqu'à des mesures disciplinaires, selon la gravité de l'infraction.
10. L'école n'accepte aucune forme de harcèlement, qu'il soit physique ou en ligne. Les élèves qui se livrent au harcèlement seront sanctionnées conformément aux règles et procédures en vigueur à l'école.

Il est important de souligner que les téléphones portables doivent être utilisés de façon discrète et silencieuse pendant les moments autorisés, afin de ne pas perturber les autres activités. De plus, les élèves doivent veiller à garder leur téléphone en sécurité et à ne pas y stocker des informations personnelles ou sensibles afin d'éviter les abus.

Nous comptons sur la collaboration de toutes les élèves.